



Fondo Europeo per l'Integrazione dei cittadini di Paesi Terzi 2007/2013

La contribution au soutien du revenu pour les familles des salariés subordonnés, para-subordonnés, des chômeurs autonomes pour des raisons liées aux conditions économiques générales.

Les ouvriers résidants à Ravenna, devenus chômeurs à cause de la crise économique, peuvent demander la contribution à la municipalité de Ravenna; qui a mis un capital de 400.000 Euros.

Les demandes doivent être déposés avant le 30 September et, successivement avant le 18 janvier s'il continue l'état de chômage.

Tous ceux /celles qui ont perdu le travail d'au moins de deux (2) mois ,au moment de la présentation de la demande, et non avant la date: 01/10/2008 seulement pour des motifs liés à la crise économique ,peuvent demander la contribution .

Il est pris en considération toutes les catégories de travailleurs :salariés à durée indéterminée ,à durée déterminée, parasubordonné (contrats a projet ,contrats d'administration.).Et aussi ceux qui ont du fermer la partie Iva en tant que travailleurs autonomes non titulaires d'entreprise individuelle .

Sont exclus uniquement les salariés stagionales, et ceux de l'administration publique.

La contribution peut être demandée seulement aux travailleurs qui ont eu la certification **ISEE** non supérieure à 25.000 euros.

A la demande,outre que l'ISEE,il faut joindre le certificat du centre de travail qui démontre la disponibilité immédiate de recrutement, ainsi qu'un module spécifique que vous pouvez retirer au service politique du soutien et rapports avec consertium et Ausl(Via M.D'Azeglio,n.2),à l'office des relations publiques (Via Da Polenta,4),dans les sièges des syndicats et des patronages, dans les sièges des Circonscriptions de la commune, si non le télécharger sur le site internet de la municipalité :www.comune.ra.it.

La demande avec toute la documentation doit être déposée à l'URP de la municipalité de Ravenna, Via Da Polenta 4, 48121 Ravenna. Le service est ouvert au public dans les horaires et jours suivants :du lundi au vendredi ,de 8h30 jusqu'à 12h30.Mardi et jeudi de 14h30 à 16h30.

Le fonds serviront principalement à aider les travailleurs sans amortisseurs sociaux, avec une contribution de 500 euros par mois pour une période maximale de six mois ; par la suite les subventions seront payées de 150 euros pour les chômeurs qui bénéficient déjà de sécurité sociale.

Il n'est pas indemnisé la mensualité de l'année 2009 pour les chômeurs qui ont obtenu une contribution économique grace à l'analogie ; Avis émis par la municipalité de Ravenna.

Communiqué de presse et traductions réalisées par le projet financé par le Fond Européen pour l'intégration des citoyens des tiers monde 2007/2013 Programme annuel 2009-Action 5 Prog.n.2009/FEI/3969, dont la Municipalité de Ravenna est à la tête et la Municipalité de Cervia et la Cooperativa Sociale Persone in Movimento sont partenaires



Comunicato stampa e traduzioni realizzate nell'ambito del progetto cofinanziato dal Fondo Europeo per l'Integrazione dei cittadini di Paesi Terzi 2007/2013 - Programma annuale 2009 - Azione 5 Prog. n. 2009/FEI/3969 di cui il Comune di Ravenna è capofila e partners sono il Comune di Cervia e la Cooperativa Sociale "Persone in Movimento"